



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS
DU FONDS MONDIAL : NOUVEAU MODELE DE FINANCEMENT
MALARIA ET VIH-TUBERCULOSE 2021-2023**

Source de financement : Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme
Référence : AMI N° 003/SANRU /FM-SRSp/NMF3/2020
Date de publication : le 1^{er} décembre 2020
Date de clôture : le 15 décembre 2020, 15 H 30' (heure locale de Kinshasa)
Ouverture de plis : le 16 décembre 2020 à 10H30

**A L'INTENTION DES CANDIDATS SOUS-RECIPIENDAIRES
COMMUNAUTAIRE**

I - CONTEXTE & JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo a obtenu un financement pour la lutte contre la Tuberculose, le VIH et le Paludisme. Cette demande de financement a pour but d'obtenir plus d'impact dans la lutte contre les trois maladies. Et, Sur base d'une part, de leurs expériences et d'autre part, de l'appréciation de leur mise en œuvre respective des subventions NMF2, CORDAID et SANRU ont été retenus comme principaux bénéficiaires (PR) de la société civile chargés respectivement des activités de lutte contre le paludisme et le VIH-TUB à côté de la CAGF qui représentera la partie gouvernementale pour les trois maladies dans le troisième Round du nouveau modèle de financement du Fonds Mondial (NMF3) pour la période 2021-2023.

Le NMF3 comprend aussi une nouvelle subvention dédiée au Renforcement du Système de Santé qui comporte 7 modules parmi lesquels, le module renforcement du Système Communautaire dont la gestion est aussi confiée à SANRU.

Les Subventions concernent les 3 maladies, à savoir, le Paludisme, le VIH et la Tuberculose ainsi que le renforcement du système de santé avec comme buts :

- **Pour le VIH :**

Contribuer au développement du pays en freinant la propagation du VIH auprès des individus, familles et communautés et assurer la prise en charge globale de tous les patients co infectés TB/VIH en RD Congo.

- **Pour la Tuberculose :**

Réduire de 20 % la mortalité liée à la Tuberculose à l'horizon 2023 par rapport à celle estimée pour l'année 2015 (de 66 à 53 décès pour 100.000 habitants).

- **Pour le Paludisme**

Réduire le taux de morbidité et mortalité lié au paludisme de 40% par rapport à 2015 d'ici 2023.

- **Pour le Renforcement du Système de Santé (RSS)**

Améliorer la prestation de services, sa qualité et leur accessibilité pour le patient d'ici 2023.



Les activités communautaires sont un maillon essentiel dans la lutte contre les maladies. Les composantes paludisme et VIH/TB comprennent chacune un volet important de soutien aux activités communautaires, menées par les relais et les membres des organisations de la société civile.

Le module renforcement du système communautaire de la subvention RSS constitue un nouveau financement du NFM3, dont l'objectif principal est d'une part de renforcer les capacités des acteurs communautaires (formels au travers des relais et informels par le truchement des organisations à assises communautaires), et d'autre part de redynamiser les cadres de concertation communautaires (CAC, CODESA). Associés aux investissements effectués pour former et équiper les relais, et soutenir les organisations de la société civile dans les subventions maladie, les activités de ce module contribueront à structurer l'action communautaire en accompagnant l'harmonisation et l'intégration des différents paquets d'activités en un paquet transversal à l'ensemble des questions de santé, à rapprocher les soins des patients les plus éloignés, et à soutenir l'action de la société civile.

Le Ministère de la santé publique a commencé à travailler sur la structuration d'un modèle communautaire qui permette d'intégrer les différents volets relatifs aux pratiques essentielles, en particulier l'intégration des 3 maladies prioritaires financées par le Fonds mondial, les interventions prioritaires en matière de santé de l'enfant et de la femme, la santé sexuelle et reproductive, les autres maladies infectieuses mais également l'éducation à l'hygiène et l'assainissement. A cet effet, un plan stratégique national de santé communautaire a été élaboré avec l'appui de la subvention MNF2 validé par la commission prestation, mise en œuvre, Suivi et Evaluation du CNP-SS. Il consacre les mécanismes locaux mis en place par les communautés pour riposter efficacement contre les problèmes de santé qui les affectent, y compris contre les trois maladies (VIH/SIDA, TB et Paludisme). Cette stratégie consacre l'appropriation, l'implication et la mobilisation des communautés dans les activités de santé dans la communauté, dans un effort coordonné des bailleurs à financer un paquet d'interventions harmonisé.

C'est dans cadre que SANRU prévoit de recruter dans la DPS de Maniema, d'ici la fin de l'année 2020 un ou plusieurs Sous-Réceptaires communautaires devant assurer la mise en œuvre du module Renforcement du Système Communautaire au niveau de dix (10) zones de santé. Les candidats Sous-Réceptaires Communautaires potentiels devront soumettre leurs propositions techniques et financières ainsi que des documents administratifs requis pour l'analyse par le Comité Technique Indépendant d'Analyse des Propositions (CTIAP) des SR mis en place conjointement par CORDAID et SANRU dans le cadre de recrutement de Sous Réceptaires génériques.

Pour garantir une mise en œuvre efficace des activités sur terrain et un fonctionnement optimal entre d'une part, des organisations Sous Réceptaires et d'autre part, les structures décentralisées du Ministère de la santé ainsi que les autres parties prenantes, SANRU proposent les principes directeurs suivants :

a) S'assurer d'un arrangement de mise en œuvre de haute efficacité

Il s'agit ici de réaliser le recrutement d'un ou deux SR pour s'occuper de la mise en œuvre des activités des interventions du module renforcement du système communautaire pour la subvention RSS. Ceux pourraient être : **Cela signifie que chaque intervention pourrait être confiée à un SR ou avoir un seul SR pour les deux interventions. Les organisations intéressées sont encouragées à indiquer les interventions pour lesquelles elles postulent ou si elles postulent pour les deux interventions.**

b) Réduire les coûts des transactions :

Pour optimiser les coûts de transactions, il serait souhaitable de considérer des SRs ayant « des potentiels effectifs » pouvant créer des synergies et intégration des trois maladies (Malaria, VIH et



Tuberculose) ainsi que des activités communautaires par rapport aux autres parties prenantes. La capacité démontrée du candidat SR de gérer à la fois les trois maladies (VIH, Tuberculose et Malaria) ainsi que des activités communautaires d'autres thématiques de santé publique dans un même cluster est un atout majeur dans la sélection. Ainsi pour s'assurer d'un effectif plus rentable, facile à gérer et rationnelle, le SR solide doté des compétences requises en matière de gestion et d'organisation pour gérer le module communautaire - ceci inclus la mobilisation sociale, la coordination et la planification (en contribuant aux modules sur les maladies) ainsi que le développement des capacités institutionnelles et du leadership et la mise en œuvre des interventions de suivi dirigées par le renforcement communautaire.

c) Contractualisation avec les SR sur une base annuelle renouvelable en fonction de leurs

Performances :

Les SR qui auront à satisfaire signeront des contrats annuels renouvelables en fonction de leurs rendements. Cette disposition permettra de créer une émulation dans chacun d'eux de manière à garantir les prestations de qualité susceptibles de nous conduire aux résultats escomptés.

II – OBJET DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

En perspective de la mise en œuvre de subventions de la troisième phase du Nouveau Modèle de Financement (NMF) du FM composantes Renforcement du Système de Santé (RSS) et plus précisément le module Renforcement du Système Communautaire, le PR SANRU ASBL lance un processus de sélection de Sous-Récepteurs Spécifiques Communautaires pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente de la subventions RSS gagnée par le pays.

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt concerne la DPS de Maniema pour les PR SANRU et a pour objectif de constituer une liste restreinte de potentiels SR Spécifiques en fonction de leurs capacités institutionnelles et gestionnaires pour la gestion de ladite subvention ainsi que de la qualité de leurs des propositions techniques et financières.

Pour les entités intéressées par cet AMI, il s'agira de manifester l'intérêt selon la description ci-dessus du renforcement du Système Communautaire de la subvention RSS dans les 10 ZS de la province de Maniema. Il s'agira de manifester un intérêt pour une seule ou pour les deux interventions à la fois.

- (1) Le Renforcement de la capacité institutionnelle et le développement du leadership pour le renforcement de la dynamique communautaire ;**
- (2) Le suivi réalisé par la communauté.**

Ces deux interventions seront mises en œuvre dans 10 ZS de la province de Maniema. La province de Maniema figure parmi les 5 provinces (Kinshasa, Kongo central, Maniema, Ituri et Nord Kivu) sélectionnées pour la mise en œuvre des interventions RSS et parmi les deux provinces (Kinshasa et Maniema) pilotes qui mettent en œuvre l'approche provinciale en RDC.

Ainsi cette province offre des opportunités d'investir dans la continuité des actions en vue de consolider les acquis de l'approche provinciale et de constituer un modèle de redynamisation communautaire d'où



sortira des bonnes expériences susceptibles d'améliorer les directives en la matière et de mobiliser on ne peut plus de ressources dans l'avenir.

Cet AMI concerne les organisations nationales doté des compétences requises en matière de gestion et d'organisation pour gérer le module communautaire - ceci inclus la mobilisation sociale, la coordination et la planification (en contribuant aux modules sur les maladies) ainsi que le développement des capacités institutionnelles et du leadership et la mise en œuvre des interventions de suivi dirigées par le renforcement communautaire.

III – DETERMINATION DES LOTS

Chacune des interventions ci-haut citées constitue un lot à part entière et les deux lots sont ouverts pour cet AMI. Les lots peuvent être soumis séparément ou ensemble et ne sont pas mutuellement exclusif l'un de l'autre. Donc, les organisations peuvent soumettre simultanément pour les deux lots ou un des deux lots, au choix. La liste de 10 ZS concernées par cet AMI sont reprise dans le tableau I ci-dessous.

Les Lots seront adjugés au meilleur candidat parmi ceux ayant postulé c'est-à-dire celui qui proposera une approche de travail novatrice et surtout si l'évaluation démontre qu'il y a un meilleur rapport coût-efficacité.

Tableau I : Cartographies des Zones de santé concernées

DPS	Zones de santé	PR RSS/Communautaire Intervention 1 (n zs)	PR RSS/Communautaire Intervention 2 (n zs)	TOTAL L ZS
MANIEMA	LUBUTU	1	1	1
	OBOOKOTE	1	1	1
	PUNIA	1	1	1
	FEREKENI	1	1	1
	KALIMA	1	1	1
	PANGI	1	1	1
	KAILO	1	1	1
	KAMPENE	1	1	1
	KINDU	1	1	1
	ALUNGULI	1	1	1
Total		10	10	10

IV – PROFILS DES SOUMISSIONNAIRES

Peuvent soumissionner les organisations à base communautaire, confessionnelle, les associations à but non lucratif, les Etablissements d'Utilité Publique, les ONG nationales, les expérimentées dans la mise en œuvre des activités communautaires relatives aux deux interventions du module communautaire (1) Le Renforcement de la capacité institutionnelle et le développement du leadership pour le renforcement



de la dynamique communautaire et (2) le suivi réalisé par la communauté orientées vers la lutte contre le paludisme et/ou contre le VIH et/ou Tuberculose, présent dans la DPS de Maniema.

V – CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de qualification sont les suivants:

1. Etre une organisation active en RDC et ayant une expérience dans au moins une des deux interventions ciblées par cet AMI ;
2. Justifier des capacités de gestion administrative, technique et financière des projets financés par les bailleurs de fonds avec un personnel suffisant qui dispose des qualifications professionnelles et d'une expérience avérée en matière de procédures de gestion des programmes à financements internationaux et d'exécution des projets;
3. Disposer de références dans les domaines de la santé de manière générale et des activités communautaires relatives à la santé de manière particulière;
4. Disposer solides référence dans la réalisation des activités similaires aux deux interventions retenues dans le cadre de cet AMI est un atout majeur.
5. Avoir une très bonnes connaissances de la province et des zones choisies ;
6. Disposer d'une capacité financière et de moyens matériels suffisants et nécessaires à la réalisation de la mission (matériel informatique, matériel roulant, etc.) ;
7. Sur base des TDR de SR Spécifique en annexe, présenter des propositions techniques et financières innovantes, pertinentes et de qualité ;
8. Avoir un plan de gestion de risques opérationnels à jour et pertinent.
9. Avoir de preuves d'audit externe pour les deux dernières années (2018 et 2019)

SANRU tient à signaler aux organisations intéressées qu'en plus de l'examen des documents ci-haut énumérés, une mission d'évaluation des capacités des sous récipiendaires sera réalisée, au cas par cas, par des équipes du Comité Technique Indépendant d'Analyse de Propositions (CTIAP) pendant la période d'examen des soumissions. Cette évaluation sera conduite aussi bien dans les quartiers généraux que dans les bureaux provinciaux de mise en œuvre des organisations candidates sous récipiendaires.

L'évaluation des capacités des sous-réceptaires portera sur :

- **L'évaluation des capacités institutionnelles et l'expérience dans le lot choisi et/ou la totalité des lots – selon le choix des organisations ;**
- **L'expérience et/ou la capacité technique à mener des interventions communautaires dans les trois maladies et les autres thématiques de santé publique ;**
- **L'évaluation des capacités de gestion financière y compris la gestion des risques financiers ;**
- **L'évaluation des capacités en suivi et d'évaluation y compris la gestion des risques liés à la qualité des données.**
- **L'évaluation de capacités de collaboration avec les institutions publiques dans le domaine de la santé (Ministère Provincial de la Santé, DPS, IPS, BCZ,)**



Le but final de l'évaluation sera celui de classer les candidats SRs suivant leur capacités à gérer les risques. Ceci pour permettre au Principal récipiendaire SANRU d'identifier selon les cas les mécanismes de renforcement et d'accompagnement à mettre en place pour s'assurer d'une bonne mise en œuvre par le(s) SR retenus.

Tous les candidats Sous-Réceptaires présentant le niveau des risques opérationnels (programmatiques, gouvernance et financiers) élevé suivant le critérium pré établi ne seront pas retenus.

VI – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats à cet Avis à Manifestation d'Intérêt, devront fournir les documents ci- après, présentés en un seul volume:

- 1) La lettre de motivation du candidat justifiant l'intérêt à vouloir exécuter cette prestation tout en spécifiant l'intervention du module renforcement du système communautaire d'intérêt;
- 2) La présentation de l'organisation (Nom de l'organisation, Sigle, Nature de l'organisation, Localisation, Statut légal, ROI, Date de création, Nombre de membres en spécifiant les salariés, les intervenants ponctuels et les bénévoles, Budget annuel) ainsi que les domaines de prestation;
- 3) Le dernier rapport d'activités programmatique et financier de l'organisation (maximum 15 pages);
- 4) Les rapports d'audit externe de deux dernières années (2018 et 2019);
- 5) Les références dans les domaines de la santé de manière générale et des activités communautaires relatives à la santé de manière particulière ;
- 6) Les références solides dans la réalisation des activités similaires aux deux interventions retenues dans le cadre de cet AMI est un atout majeur. Chaque référence doit être accompagnée par une copie de l'extrait du contrat et l'attestation de bonne fin. Toute fausse déclaration entraînera le rejet du dossier;
- 7) Une note conceptuelle détaillant l'organisation qu'il compte mettre en place pour l'exécution de la mission et son mode de fonctionnement par rapport à l'intervention choisie;
- 8) La liste du personnel appelé à réaliser la mission tout en sachant que la liste minimal de postes commis à 100% au projets est:
 - ✓ Un Chef de(s) projet(s) ayant un profil de Manager avec au moins trois ans d'expérience dans la mise en œuvre de de santé publique similaires aux subventions à exécuter;
 - ✓ Un Financier avec un recul dans la gestion de projets similaires aux subventions actuelles, ayant un recul d'au moins trois ans dans la gestion financière des projets;
 - ✓ Un Chargé de Suivi et Evaluation ayant un recul d'au moins trois ans dans le domaine de suivi et évaluation des activités communautaires.
- 9) Les CV de chaque personnel et l'attestation de disponibilité datés et signés;
- 10) Les propositions techniques et financières: plan de travail budgétisé reprenant les grandes lignes ainsi que le plan de mise en œuvre détaillé (Maximum 15 pages)



VI – ANNEXES (A télécharger dans les site web SANRU: www.sanru.cd)

- 1. Termes de références de SRs Spécifique Communautaires pour la Subvention RSS;**
- 2. Liste générique des activités par intervention du module renforcement du système communautaire.**

VII – DEPOT DES DOSSIERS

Toute organisation intéressée doit transmettre son dossier sous pli fermé en 4 copies dures ainsi qu'en soft dans un CD, à la réception de **PricewaterhouseCoopers SAS**, avec mention :

“APPEL A MANIFESTATION D’INTERET N° AMI N° 003/SANRU /FM-SRSp/NMF3/2020 : RECRUTEMENT DES SOUS RECIPIENDAIRES SPECIFIQUE (SR) DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE PAR SANRU DES PROJETS RSS FONDS MONDIAL EN RDC.

A l'intention du Directeur Exécutif de SANRU ASBL.

Lieu de dépôt :

PricewaterhouseCoopers SAS

Immeuble MIDEMA, 13, Av. MONGALA, Gombe, Kinshasa République Démocratique du Congo

Tous les dossiers doivent être déposés durant la période du 2 décembre au 15 Décembre 2020, de lundi à vendredi entre 11h00 et à 15h30' précises (heure locale de Kinshasa).

Les dossiers seront déposés moyennant un accusé de réception.

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse de dépôt sus mentionné à la date du 16 décembre 2020 à partir de 10h30.

VIII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus à travers les adresses mails suivantes:

- Pour Malaria: procurement@sanru.cd

Fait à Kinshasa, le 1er décembre 2020

Pour SANRU

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.

Directeur Exécutif